



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical
Séance du vendredi 22 mai
2026**

Date de convocation : mercredi 13 mai 2026

La séance du Comité syndical est ouverte à 18h00 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pau par Mme Monique SEMAVOINE, Présidente sortante de Valor Béarn.

Après avoir procédé à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Comité syndical est invité à délibérer.

Étaient présents : Mme Françoise CLASTRE, M. David ANDRE, M. David BARADAT, M. Michel BERNOS, M. Eric BOURDET, M. Sylvain BREVART, M. Jean-Louis CALDERONI, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Eric CASTET, M. Claude FERRATO, M. Eric FRASCA, M. Frédéric MAZODIER, Mme Karine PERE, M. Jean-Claude SETIER, M. Pierre SOLER, M. Frédéric SUREAU, M. Fernand MARTIN, M. Patrick BAYLÈRE, M. Antoine BRIGE, M. Frédéric RE, M. Bernard AURISSET, M. Pierre CASABONNE, M. Michel LASSERRE, Mme Lysiane PALACIN, M. Gilles CAMY, M. Jean-Marc LADESBIE, M. Stéphane VIRTO, M. Philippe CASTETS, Mme Emilie COMMARIEU, M. Thierry CORTES, M. Michel CUYAUBE, M. Hervé HUSTET, Mme Christine MOUSSEIGNE, Mme Evelyne PONNEAU, M. Guillaume RISCO

Étaient représentés : M. Serge CHOURRE (représenté par Mme CLASTRE), M. Philippe FAURE (représenté par M. SOLER), M. Michel BOUSQUET (représenté par M. MARTIN)

N° 2 : ELECTION DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- l'article L. 5711-1
- l'article L. 5211-2
- l'article L. 2122-7
- l'article L. 2122-13

Conformément aux dispositions précitées, la séance d'installation est présidée par le doyen d'âge du Comité Syndical, Claude FERRATO, le secrétariat de séance étant assuré par le membre le plus jeune.

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du/de la Président(e) selon les modalités suivantes :

- Le scrutin est **secret et uninominal**
- Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la **majorité absolue**, il est procédé à un troisième tour à la **majorité relative**. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Les résultats de l'élection sont rendus publics **par voie d'affiches les 24 heures**, et par mise en ligne sur le site internet dans un délai d'une semaine (art. L. 2122-12 et R. 2122-1 CGCT).

Premier tour de scrutin

Le doyen d'âge invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du/de la Président(e).

Chaque membre du Comité Syndical dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Les opérations de dépouillement sont réalisées par le Directeur du Syndicat et deux scrutateurs volontaires : Mme Emmanuelle CAMELOT et M. Eric BOURDET.

Candidat(s) :

Mme Cécile FAURE	voix (22)
M. Michel CUYAUBE	voix (16)

Résultats du scrutin :

Inscrits	39
Bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins nuls ou blancs	0
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

Mme Cécile Faure, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets du Bassin Est et est immédiatement installée.

Deuxième tour de scrutin (si nécessaire)

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

M/Mme	voix ()
M/Mme	voix ()
Inscrits	

~~Bulletins trouvés dans l'urne
Bulletins nuls ou blancs
Suffrages exprimés
Majorité absolue~~

~~M/Mme, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) Président(e) du
Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets du Bassin Est et est immédiatement installé(e).~~

Troisième tour de scrutin (si nécessaire)

~~Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :~~

~~Inscrits
Bulletins trouvés dans l'urne
Bulletins nuls ou blancs
Suffrages exprimés~~

~~M/Mme voix ()
M/Mme voix ()~~

M/Mme, ayant obtenu la majorité relative, est proclamé(e) Président(e) du
Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets du Bassin Est et est immédiatement installé(e).

suivent les signatures,

pour extrait conforme

La Présidente



Cécile FAURE